

MUSÉE DE LA GASPÉSIE
RAPPORT FINANCIER
31 DÉCEMBRE 2019

MUSÉE DE LA GASPÉSIE
RAPPORT FINANCIER
31 DÉCEMBRE 2019

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 19
Renseignements complémentaires	20 - 22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Musée de la Gaspésie

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée de la Gaspésie (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports d'activités de financement et de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif et aux soldes de fonds.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Duguay Samuel

Par Eric Duguay, CPA auditeur, CA

Gaspé
Le 29 juin 2020

PRODUITS ET CHARGES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

			2019	2018
	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'adminis- tration		
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Exploitation et administration (annexe A)	-	942 352	942 352	1 868 016
Boutique (annexe B)	-	63 439	63 439	90 177
Magazine Gaspésie (annexe C)	-	115 389	115 389	103 026
Archives - Fonctionnement (annexe D)	-	82 421	82 421	118 983
Subvention d'intérêts - Ministère de la Culture et des Communications du Québec	76 799	-	76 799	85 273
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	235 970	-	235 970	235 777
	312 769	1 203 601	1 516 370	2 501 252
Charges				
Exploitation et administration (annexe E)	-	885 760	885 760	1 675 853
Boutique (annexe F)	-	86 660	86 660	75 802
Magazine Gaspésie (annexe G)	-	111 678	111 678	90 535
Archives - Fonctionnement (annexe H)	-	62 304	62 304	37 920
Intérêts sur la dette à long terme afférents aux immobilisations	76 799	-	76 799	85 273
Amortissements (annexe I)	206 578	-	206 578	282 373
	283 377	1 146 402	1 429 779	2 247 756
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	29 392	57 199	86 591	253 496

**ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019		2018
	Fonds d'immobilisations \$	Fonds d'administration \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	1 054 230	1 095 680	2 149 910
Excédent (insuffisance des produits par rapport aux charges)	29 392	57 199	86 591
Virement interfonds (note 4)	25 394	(25 394)	-
SOLDE À LA FIN	1 109 016	1 127 485	2 236 501

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019		2018	
	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'adminis- tration	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	-	498 047	498 047	865 341
Débiteurs (note 5)	-	125 118	125 118	102 194
Frais payés d'avance	-	30 145	30 145	-
Stocks	-	18 912	18 912	23 366
Encaissements de l'effet à recevoir	188 675	-	188 675	234 165
	188 675	672 222	860 897	1 225 066
Dépôts à terme, 3, 58 % et 1 %, échéant en octobre 2021, février 2022 et 2025	-	1 150 000	1 150 000	692 775
Effet à recevoir (note 6)	2 113 301	-	2 113 301	2 302 304
Immobilisations corporelles (note 7)	4 935 976	-	4 935 976	5 090 084
Immobilisations incorporelles (note 8)	10 615	-	10 615	17 691
	7 248 567	1 822 222	9 070 789	9 327 920
PASSIF				
Passif à court terme				
Créditeurs (note 10)	-	63 222	63 222	65 526
Produits reportés	-	293 015	293 015	188 970
Versement sur la dette à long terme	188 675	-	188 675	234 165
	188 675	356 237	544 912	488 661
Dette à long terme (note 11)	2 113 301	-	2 113 301	2 302 304
Produits reportés	-	338 500	338 500	333 500
Apports reportés (note 12) Afférents aux immobilisations	3 837 575	-	3 837 575	4 053 545
	6 139 551	694 737	6 834 288	7 178 010
SOLDES DE FONDS				
Investi en immobilisations	1 109 016	-	1 109 016	1 054 230
Non grevé d'affectations	-	1 127 485	1 127 485	1 095 680
	1 109 016	1 127 485	2 236 501	2 149 910
	7 248 567	1 822 222	9 070 789	9 327 920

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	86 591 \$	253 496 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	199 502	275 297
Amortissement des actifs incorporels	7 076	7 076
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(235 970)</u>	<u>(235 777)</u>
	57 199	300 092
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 3)	<u>53 126</u>	<u>4 932</u>
	<u>110 325</u>	<u>305 024</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(457 225)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(45 394)	(143 056)
Encaissement de l'effet à recevoir	<u>234 493</u>	<u>229 869</u>
	<u>(268 126)</u>	<u>86 813</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(234 493)	(229 869)
Apports reportés afférents aux immobilisations	20 000	58 203
Produits reportés	<u>5 000</u>	<u>2 000</u>
	<u>(209 493)</u>	<u>(169 666)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(367 294)	222 171
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>865 341</u>	<u>643 170</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>498 047</u> \$	<u>865 341</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) à titre d'organisme sans but lucratif. Il constitue un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée est exempté de tout impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour des dons de bienfaisance.

Le musée collige et conserve tous les ouvrages et documents pouvant servir à l'histoire de la Gaspésie; il étudie et fait connaître l'histoire régionale; il opère un musée régional d'histoire et d'ethnologie et publie une revue d'histoire. Il est un organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Musée de la Gaspésie évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance, des stocks et des dépôts à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire et des créditeurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et comptabilisés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

De plus, l'organisme retire des produits de la vente de magazine et de boutique ainsi que de services d'archives. En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés uniquement après que le client a accepté les biens ou les services puisque l'acceptation du client est considérée comme une condition essentielle.

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de produits dans la période à laquelle ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente..

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtiment	5 %
Enseignes	10 %
Aménagement d'exposition	10 %
Équipement et outillage	20 %
Mobilier et agencements	20 %
Équipement informatique	30 %

Immobilisations incorporelles

L'actif incorporel amorti est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Site Web	20 %

3. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2019	2018
Débiteurs	(22 924) \$	9 919 \$
Stocks	4 453	(3 793)
Frais payés d'avance	(30 145)	-
Créditeurs	(2 304)	10 053
Produits reportés	<u>104 046</u>	<u>(11 247)</u>
	<u>53 126</u> \$	<u>4 932</u> \$

4. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des ressources non affectées de 25 394 \$ ont été transférées du fonds d'administration au fonds d'immobilisations afin de rembourser les sorties nettes du fonds relatives aux immobilisations (84 853 \$ en 2018).

5. DÉBITEURS

	2019	2018
Clients	21 482 \$	13 721 \$
Taxes de ventes à recevoir	12 192	1 768
Intérêts courus	87 623	86 705
Subventions gouvernementales à recevoir	<u>3 821</u>	<u>-</u>
	<u><u>125 118</u></u> \$	<u><u>102 194</u></u> \$

6. EFFET À RECEVOIR

Au cours de l'exercice 2008-2009, l'organisme a conclu deux ententes avec le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dont une pour l'aménagement d'une exposition permanente et une pour le projet d'agrandissement. Ces ententes prévoient des modalités de garantie de financement de sommes maximales de 400 000 \$ et de 3 750 000 \$. De plus, le ministère s'engage à effectuer les versements des subventions selon les échéanciers en capital et intérêts de remboursement du prêt à long terme contracté par l'organisme.

	2019	2018
Effet à recevoir, 6,14 %, encaissable par versements semestriels de 27 159 \$, capital et intérêts, échéant en 2019	-	51 426 \$
Effet à recevoir, 3,05 %, encaissable par versements semestriels de 128 729 \$, capital et intérêts, renouvelable en 2020	<u>2 301 976</u>	<u>2 485 043</u>
	<u>2 301 976</u>	<u>2 536 469</u>
Encaissements à court terme de l'effet à recevoir	<u>188 675</u>	<u>234 165</u>
	<u><u>2 113 301</u></u> \$	<u><u>2 302 304</u></u> \$

Les encaissements de l'effet à recevoir au cours des cinq (5) prochains exercices s'élèvent à 188 675 \$ en 2020, 194 473 \$ en 2021, 200 450 \$ en 2022, 206 610 \$ en 2023 et 212 960 en 2024.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	17 997 \$	- \$	17 997 \$	17 997 \$
Bâtiment	7 603 570	3 451 569	4 152 001	4 312 349
Enseignes	211 075	188 338	22 737	24 581
Aménagement d'exposition	1 146 781	504 213	642 568	625 829
Équipement et outillage	543 067	487 005	56 062	60 113
Mobilier et agencements	107 744	97 969	9 775	11 500
Équipement informatique	110 937	97 461	13 476	16 355
Oeuvres d'art	21 360	-	21 360	21 360
Aménagement de terrain	6 950	6 950	-	-
Stationnement	500 383	500 383	-	-
Promenade-Amphithéâtre	276 830	276 830	-	-
	<u>10 546 694 \$</u>	<u>5 610 718 \$</u>	<u>4 935 976 \$</u>	<u>5 090 084 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	<u>35 382 \$</u>	<u>24 767 \$</u>	<u>10 615 \$</u>	<u>17 691 \$</u>

9. EMPRUNT BANCAIRE

Le dépôt à terme, au montant de 600 000 \$, est affecté à la garantie de l'emprunt bancaire. L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 225 000 \$, porte intérêt au taux de 3,95 %. Au 31 décembre 2019 l'emprunt bancaire était inutilisé.

10. CRÉDITEURS

	2019	2018
Fournisseurs	22 618 \$	20 848 \$
Salaires	21 310	34 716
Sommes à remettre à l'état	<u>19 294</u>	<u>9 962</u>
	<u><u>63 222</u></u> \$	<u><u>65 526</u></u> \$

11. DETTE À LONG TERME

	2019	2018
Effet à payer, 3,05 %, garanti par le gouvernement provincial, remboursable par versements semestriels de 128 729 \$, capital et intérêts, renouvelable en 2020	2 301 976 \$	2 485 043 \$
Effet à payer, 6,14 %, garanti par le gouvernement provincial, remboursable par versements semestriels de 27 159 \$, capital et intérêts, échéant en 2019	<u>-</u>	<u>51 426</u>
	2 301 976	2 536 469
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>188 675</u>	<u>234 165</u>
	<u><u>2 113 301</u></u> \$	<u><u>2 302 304</u></u> \$

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2020	188 675 \$
2021	194 473
2022	200 450
2023	206 610
2024	<u>212 960</u>
	<u><u>1 003 168</u></u> \$

12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent des subventions et des dons pour l'aménagement d'une exposition, pour l'achat d'équipements et pour l'agrandissement du bâtiment. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations afférentes.

	2019	2018
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	400 000 \$	400 000 \$
Fondation du Musée naval de Québec	115 000	115 000
Développement Économique Canada - Programme Innovation	336 000	336 000
Patrimoine canadien	2 000 000	2 000 000
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	3 750 000	3 750 000
Centre local de développement de la Côte de Gaspé	41 000	41 000
Emploi-Québec	16 500	16 500
Corporation des Fêtes du 475e de la Ville de Gaspé	30 000	30 000
Ministère des affaires municipales et des régions	6 256	6 256
Campagne de financement	657 436	657 436
Société d'aide au développement de la collectivité de Gaspé	2 000	2 000
Fonds de la société historique de la Gaspésie	7 500	7 500
Dons	10 000	10 000
Patrimoine canadien	25 000	25 000
Société des Musées du Québec	140 000	140 000
Ville de Gaspé	18 000	18 000
MRC Côte-de-Gaspé	19 000	19 000
Caisse Populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé	15 000	15 000
Ministère du tourisme du Québec	34 290	34 290
Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR)	30 000	30 000
Ministère Économie, Science et Innovation	43 703	43 703
Investissement Québec, programme des immigrants investisseurs	20 000	-
	<u>7 716 685</u>	<u>7 696 685</u>
Amortissement cumulé	<u>(3 879 110)</u>	<u>(3 643 140)</u>
	<u>3 837 575</u> \$	<u>4 053 545</u> \$

13. PLACEMENTS À LA FONDATION COMMUNAUTAIRE GASPÉSIE-LES-ÎLES

Le musée de la Gaspésie a pris l'engagement de transformer la totalité de ses placements à la Fondation communautaire Gaspésie-Les-Îles en fonds permanents. Les revenus de ces placements sont inscrits comme revenus d'intérêts aux résultats de l'exercice auxquels ils se rapportent.

	2019	2018
Fonds permanents		
Musée de la Gaspésie	1 608 253 \$	1 600 252 \$
Fondation de la Société historique de la Gaspésie	<u>1 345 974</u>	<u>1 339 278</u>
	<u>2 954 227 \$</u>	<u>2 939 530 \$</u>

Le musée peut également compter sur un montant réservé de 28 616 \$ détenu par la Fondation communautaire Gaspésie-Les-Îles.

14. GESTION DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'organisme définit son capital comme suit :

	2019	2018
Solde de fonds	2 236 501 \$	2 149 910 \$
Apports reportés afférents aux immobilisations	<u>3 837 575</u>	<u>4 053 545</u>
	<u>6 074 076</u> \$	<u>6 203 455</u> \$

L'organisme gère son capital principalement au moyen de la recherche de subventions auprès des gouvernements. De plus, une part importante de la gestion du capital consiste en la collecte de fonds auprès de divers apporteurs. Finalement, l'organisme s'assure d'avoir le financement à long terme nécessaire pour ses investissements en immobilisations.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

15. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location d'équipement, échéant en 2022, à verser une somme de 3 335 \$. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 1 482 \$ de 2020 à 2021 et de 371 \$ en 2022.

L'organisme s'est engagé à verser une somme de 9 000 \$ pour le déneigement. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 4 500 \$ en 2020 et 2021.

L'organisme s'est engagé à verser une somme de 4 200 \$ pour un contrat de graphisme. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochaines exercices s'élèvent à 3 150 \$ en 2020 et de 1 050 \$ en 2021.

L'organisme s'est engagé à verser une somme de 3 486 \$ pour un contrat de services téléphoniques et internet. Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 3 486 \$ en 2020.

L'organisme s'est engagé à verser une somme de 3 240 \$ pour un contrat d'entretien. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochaines exercices s'élèvent à 1 600 \$ en 2020 et 1 640 \$ en 2021.

L'organisme s'est engagé à verser une somme de 31 000 \$ pour un contrat d'entretien d'ascenseur. Les paiements minimums exigibles pour les dix prochaines exercices s'élèvent à 3 100 \$ par année.

L'organisme s'est engagé à verser une somme de 1 564 \$ pour un contrat de signalisation. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochaines exercices s'élèvent à 782 \$ en 2020 et 782 \$ en 2021.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

17. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 29 juin 2020, l'organisme est au courant de changement dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture du Musée au public pour une période indéterminée.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de la société en date de ces états financiers.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE A		
PRODUITS - EXPLOITATION ET ADMINISTRATION		
Cotisations des membres	5 786	7 228
Dons en argent et en nature	14 067	12 273
Dons d'œuvre d'art	55 235	-
Droits d'entrée	159 876	160 286
Revenus d'intérêts	33 801	31 897
Revenus d'intérêts - Fondation Communautaire		
Gaspésie-Les-Îles	117 992	112 003
Contribution - Archives	(15 000)	(15 000)
Revenus d' assurances	-	870 155
Revenus de dons - Projet Mémoires d'Elles	264	450
Revenus de location	11 076	41 870
Subvention fédérale	224 315	138 728
Subvention provinciale	44 079	257 678
Subvention de fonctionnement - Ministère de la Culture et des Communications du Québec	261 681	235 825
Autres revenus	29 180	14 623
	<u>942 352</u>	<u>1 868 016</u>
ANNEXE B		
PRODUITS - BOUTIQUE		
Ventes de boutique	63 439	85 498
Revenus Bistro	-	4 679
	<u>63 439</u>	<u>90 177</u>
ANNEXE C		
PRODUITS - MAGAZINE GASPÉSIE		
Abonnements papiers	46 164	27 583
Abonnements numériques	6 568	5 911
Ventes de magazines	11 897	12 367
Publicité	37 092	25 868
Redevances	297	425
Dons	125	14
Subvention Patrimoine Canadien	13 246	30 858
	<u>115 389</u>	<u>103 026</u>

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE D		
PRODUITS - ARCHIVES - FONCTIONNEMENT		
Subvention de fonctionnement - Archives nationales du Québec	31 215	28 939
Subvention - Autres	28 231	68 106
Consultation	3 001	2 591
Contribution - Administration	15 000	15 000
Location d'espace	4 974	4 347
	<u>82 421</u>	<u>118 983</u>

ANNEXE E		
CHARGES - EXPLOITATION ET ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	339 590	394 137
Administrateurs	2 650	1 890
Associations et cotisations	3 776	3 669
Assurances	16 592	14 593
Collection et animation	51 664	232 607
Dépenses - Projet Mémoires d'Elles	264	450
Déplacements et représentations	12 579	10 886
Dons en nature	5 802	-
Énergie	45 040	44 589
Entretien et réparations	24 919	838 925
Fournitures de bureau et impression	4 532	2 574
Frais d'embauche et de perfectionnement	20 245	12 557
Frais d'informatique	12 165	22 873
Honoraires professionnels et de vérification	50 272	27 071
Intérêts et frais bancaires	9 631	7 792
Location d'équipement	2 716	2 537
Publicité et promotion	219 692	51 859
Télécommunications	8 397	6 844
Amortissement d'œuvre d'art	55 234	-
	<u>885 760</u>	<u>1 675 853</u>

ANNEXE F		
CHARGES- BOUTIQUE		
Salaires et charges sociales	34 024	22 487
Achats pour revente	46 207	45 566
Achats Bistro	-	3 655
Fournitures	3 429	1 004
Publicité et promotion	3 000	3 090
	<u>86 660</u>	<u>75 802</u>

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE G		
CHARGES - MAGAZINE GASPÉSIE		
Salaires et charges sociales	74 398	52 711
Commission	-	1 275
Cotisations et abonnements	1 156	902
Déplacements	534	841
Distribution	2 523	1 746
Fournitures	1 104	1 114
Poste et messagerie	5 472	7 035
Production	25 864	22 889
Promotion	627	2 022
	<u>111 678</u>	<u>90 535</u>
ANNEXE H		
CHARGES - ARCHIVES - FONCTIONNEMENT		
Salaires et charges sociales	60 380	36 638
Abonnement	212	25
Associations et cotisations	210	30
Déplacements	132	883
Matériel et fournitures de bureau	1 370	344
	<u>62 304</u>	<u>37 920</u>
ANNEXE I		
AMORTISSEMENTS		
Amortissement du bâtiment	160 348	225 049
Amortissement des enseignes	1 844	2 731
Amortissement de l'aménagement d'exposition	22 384	24 871
Amortissement de l'équipement et de l'outillage	9 420	14 045
Amortissement du mobilier et agencements	1 725	2 782
Amortissement de l'équipement informatique	3 781	5 819
Amortissement du site web transactionnel	7 076	7 076
	<u>206 578</u>	<u>282 373</u>